

Délibération 2018 –115 du 24 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 24 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 septembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J. LECERF – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – F. DEHON

MM. L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – J.C. CODEVELLE – P. VISENTIN – J.N. MENAGE - M. REBOUT – E. BURDIAC – M. FOULON – J.P. LORENT - L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS - J.L. CANDAT

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Service Développement Economique – Convention SAFER - Fin de mise en réserve foncière d'une parcelle agricole sur la commune de Beaulencourt.

Monsieur le Président rappelle la convention passée avec la SAFER Flandres Artois par l'intercommunalité de la Région de Bapaume en 2002 pour permettre la mise en réserve foncière de terres agricoles, servant à compenser les besoins d'échanges de terres avec le monde agricole lorsque l'intercommunalité investit de nouvelles parcelles pour le développement d'activités économiques.

Monsieur le Président indique que l'intercommunalité de la Région de Bapaume avait procédé à la mise en réserve foncière d'une parcelle agricole située sur la commune de Beaulencourt, au titre de la convention précitée. Cette opération a été enregistrée le 16 décembre 2012 au titre de l'opération n°62/8173p.

Monsieur le Président expose que cette parcelle cadastrée ZE 39, située au lieu-dit « Le Blanc Lieu » à Beaulencourt d'une surface totale de 1.5570 ha, a fait l'objet d'un préfinancement à hauteur de 19 771.11 €.

Monsieur le Président souligne que cette parcelle n'a jamais trouvé preneur, et que son délai de stockage par la SAFER est arrivé à son terme, entraînant une sortie de réserve par attribution (accord donné par la Communauté de Communes le 31 mai 2017).

Monsieur le Président explique que suite à l'appel à candidature lancé par la SAFER, Monsieur Christophe DESSENNE, agriculteur à Beaulencourt, s'est vu attribuer ce bien à la date du 21 juin 2018.

Monsieur le Président propose d'approuver le remboursement opéré par la SAFER pour le préfinancement de 19 771.11 € effectué lors de la mise en réserve et de faire recette de cette somme sur le budget Développement Economique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le remboursement du préfinancement opéré par la SAFER à hauteur de 19 771.11 €,
- de faire recette de cette somme sur le budget annexe développement économique de l'intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 24 septembre 2018 et transmission
en Préfecture.

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

*2018-115 du 24/09/2018.
Service Dév Eco – Convention SAFER
Fin de mise en réserve foncière*